

Postulat
visant à introduire une systématique et une efficacité
dans l'évaluation des politiques publiques

Les évaluations des politiques publiques sont un complément indispensable au processus du contrôle de gestion et permettent d'apprécier si l'action politique et administrative réalise bien les objectifs fixés par le législateur du point de vue non seulement financier et économique, mais aussi social, culturel, environnemental, etc. Elles se distinguent du travail de contrôle d'une commission de gestion ou d'une cour des comptes, en ce sens qu'elles doivent aboutir à un jugement d'efficacité et non à la simple vérification du respect des normes administratives et techniques. Elles permettent en effet d'explicitier les raisons d'un succès ou d'un échec, en identifiant les effets et mettant à jour les mécanismes de l'action publique.

C'est ainsi que depuis quelques années, des articles prévoyant une évaluation au terme d'une période plus ou moins longue ont été introduits dans de nombreux projets de lois ou révisions de lois. Nous en voulons notamment pour preuves :

LOI SUR L'AIDE AUX REQUÉRANTS D'ASILE ET À CERTAINES CATÉGORIES D'ÉTRANGERS (LARA)

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2006

Art. 76 : Evaluation

¹ La présente loi fait l'objet d'une évaluation dans les 5 ans dès son entrée en vigueur.

LOI SUR LES PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES (LPIC)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011

Art. 16 Evaluation

¹ Le Conseil d'Etat procède à l'évaluation des effets de la présente loi au moins une fois tous les 5 ans à compter de son entrée en vigueur. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport soumis au Grand Conseil.

LOI SUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS (LAJE)

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2006

Art. 61 Evaluation de la mise en oeuvre

¹ Dans les 5 ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un rapport d'évaluation sur la mise en oeuvre de la loi.

² Ce rapport sera accompagné d'un projet de décret amenant des mesures si les objectifs de la loi tels que définis dans l'exposé des motifs ne sont pas atteints.

LOI SUR LA COUR DES COMPTES (LCCOMPTES)

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2007

Art. 38 Evaluation du dispositif

¹ Dans les trois ans suivant l'entrée en fonction de la Cour des comptes, une évaluation du dispositif mis en place par la présente loi est effectuée par le Conseil d'Etat.

² Le rapport d'évaluation est remis au Grand Conseil. Le cas échéant, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil les mesures nécessaires.

LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE (LEM)

Mise en vigueur : 1^{er} janvier 2012

Art. 44 Evaluation de la mise en oeuvre

Dans les six ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un rapport d'évaluation sur la mise en oeuvre de la loi, puis une fois par législature.

LOI SUR L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (LADE)

Mise en vigueur : 12 juin 2007

Art. 8 Adoption

¹ Le Conseil d'Etat arrête la politique d'appui au développement économique.

² Il fait procéder régulièrement, par un organisme indépendant, à l'évaluation des effets et de l'efficacité des mesures prises en application de la présente loi.

³ Au moins une fois par législature, il présente un rapport sur cette politique au Grand Conseil qui en prend acte.

⁴ Ce rapport contient notamment les constats et les enjeux, les résultats des évaluations, les axes stratégiques de développement et un programme d'actions.

Or jusqu'ici le Conseil d'Etat n'a pas instauré de systématique dans l'élaboration de ces rapports d'évaluation. Certains services ont mandaté un institut externe¹, d'autres s'en sont chargés eux-mêmes, d'autres encore ont laissé ce point en attente. Il est toutefois évident que l'évaluation d'une politique publique ne peut être réalisée par le service ou la fondation en charge de sa mise en oeuvre. Il n'en va pas seulement de la crédibilité du rapport, mais également d'une distance obligatoirement insuffisante des acteurs.

Pionnier en la matière, le canton de Genève a quant à lui instauré une Commission externe d'évaluation. Composée d'experts de différents domaines, cette commission permet de poser un regard de citoyen sur l'action de l'Etat, un regard autre que celui des commissions du Grand Conseil ou de celui de la Cour des Comptes. D'ailleurs à ce propos, même la mise en oeuvre de la Loi sur la Cour des comptes est soumise à évaluation.

Dès lors, parce que la préoccupation de mesurer et d'apprécier les effets d'une politique publique doit être partagée entre tous les acteurs du système politique, je demande au Conseil d'Etat :

- ▲ d'établir un rapport sur les pratiques en vigueur en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des consultants externes (fréquence et types des mandats, montants et mécanismes d'octroi, suivi et bilan) ;
- ▲ de développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques ;
- ▲ de favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée ;
- ▲ de veiller à ce que les évaluations soient systématiquement confiées à des organismes externes et dans ce cadre de veiller à ce que que l'octroi de mandats se fassent autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.

Demande le renvoi en commission, développement souhaité.

Lausanne, le 22 mai 2011



Sylvie Progin, députée

¹ Exemple : mandats d'évaluation confiés à l'Idheap :

- ▲ Evaluation de la mise en oeuvre des principes directeurs de l'action sociale vaudoise par les autorités d'application du revenu d'insertion. Mandant : SPAS
- ▲ Evaluation du dispositif d'apprentissage du français de la politique d'intégration des étrangers du canton de Vaud. Mandant : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)
- ▲ Evaluation du dispositif RI du canton de Vaud. Mandant : Administration cantonale vaudoise (DSAS et DEC)

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Aebi Jean-Robert	Capt Gloria	Dind Claudine
Aellen Catherine	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Ansermet Jacques	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Apothéloz Stéphanie	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Eggenberger Julien
Baehler Bech Anne	Cherix François	Epars Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berlie Olivier	Collet Michel	Flora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-Andre
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	De Icco Fabrice	Gardon Julien
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Glutz Félix
Bory Marc-André	Debluè François	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Décosterd Anne	Golaz Olivier
Brélaz François	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Depoiser Anne-Marie	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Devaud Grégory	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Guignard Pierre	Monod Alain	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Montangero Stéphane	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Mossi Michele	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Mouquin Michel	Saugy Roger
Hurni Véronique	Nicolet Jacques	Schilt Jean-Jacques
Jaquet-Berger Christiane	Oran Marc	Schwaar Valérie
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwab Claude
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Junglaus Delarze Suzanne	Payot François	Sonnay Eric
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Voiblet Claude-Alain
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Melly Serge	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rithener Christiane	Züger Eric
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre

/ Zk